



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°23

Réunion de bureau du jeudi 07 avril 2022

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. C. CASTROFLORIO - J. NUCERA - J. GRAGLIA - A. MARY J. THAON- Y. SIAD
- L. CAPPATTI

Excusé(e)s : MME B. GIURAN - MM. S. CHILOTTI

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°22 du 31 mars dernier.

1 – CORRESPONDANCE :

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA a reçu M. HAFSOUNI Naïm, arbitre de district classé D3, concernant les événements survenus lors d'une rencontre de U17 D2 du 27/03/2022.
Décision prise par PV distinct.

La CDA a reçu M. ORSINI Dorian, arbitre de district classé JAD 1, concernant le déroulement de sa saison arbitrale.
Décision prise par PV distinct.

La CDA devait recevoir également Messieurs FERRANDEZ Nicolas et AVARGUES Mathieu, dûment convoqués et absents excusés, concernant les événements survenus lors d'une rencontre de D3.
Ils seront convoqués lors de la prochaine réunion du 22/04/2022.

Le président confirme le rassemblement de tous nos jeunes arbitres (13 à 23 ans) de notre District qui se tiendra le lundi 11 avril 2022 au stade de La Plaine en collaboration avec la section amateur de l'OGC Nice.

Ce stage, sera animé par quelques arbitres de premier plan, dont le président de l'UNAF départementale Laurent CONIGLIO arbitre assistant en Ligue 1, Ahmed TALEB arbitre Fédéral 3 et responsable de la formation à la CDA, Louis LUNGERI arbitre fédéral 4 formateur et Gwenaël PASQUALOTTI arbitre assistant F1 qui viendra compléter ce groupe de premier plan.

Tous ces jeunes convoqués, dont le nombre devrait atteindre la cinquantaine avec des expérimentés et des nouveaux stagiaires, participeront tout au long de la journée à divers ateliers sur le terrain du stade de la Plaine, ce qui devrait leur permettre de progresser rapidement dans leur fonction d'arbitre.

A l'issue des 6 FIA (formation initiale en arbitrage) organisées dans notre département, 58 arbitres ont été nommés arbitres stagiaires, un record pour une saison.

Le samedi 2 avril 2022 s'est déroulée la finale de la phase départementale du Festival U13 organisée à Nice Est, avec une participation arbitrale de qualité et dans d'excellentes conditions.

3 - DEPARTEMENT CONTROLES

Deux observations dans les catégories seniors, et une observation en catégorie jeune ont eu lieu le dimanche 3 avril 2022.

3 examens « écusson d'arbitre » dans la catégorie jeunes U14 ont eu lieu les 2 et 3 avril 2022. Il ne restera qu'un seul arbitre à observer pour l'attribution de l'écusson District, dont les remises solennelles se feront le mercredi 18 mai 2022.

7 tutorats de nouveaux stagiaires ont également eu lieu les 2 et 3 avril 2022.

Au regard du calendrier des championnats seniors, le président s'interroge sur les difficultés à venir pour satisfaire les observations d'arbitres en catégorie seniors D3 et D4 et demande à l'ensemble des membres de la CDA d'être au maximum opérationnels.

Les tests théoriques annuels des catégories D1 et D2 de District se dérouleront entre le 23 et le 25 mai 2022. La date définitive sera fixée rapidement.

4 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Au regard des nombreuses indisponibilités, le département désignations a connu quelques difficultés pour assurer les désignations du week-end du 9 et 10 avril 2022.

Fin de séance : 22h15

Le Président de la CDA
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire
CAPPATTI Laurent